

# Avis aux Actionnaires de Pictet TR (la «SICAV»)

LUXEMBOURG, 31 DECEMBER 2024

## **Pictet TR**

Société d'investissement à capital variable  
15, Avenue J.-F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B135664

**LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires de la SICAV, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans le prospectus de la SICAV daté de février 2025 (le «**Prospectus**»).

*Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté d'août 2024.*

## **1. Modifications**

### **1.1 Révision complète du Prospectus**

La SICAV a été lancée le 8 janvier 2008, sous le nom de Pictet Targeted Fund (LUX). Depuis lors, le Prospectus a fait l'objet de nombreuses mises à jour pour des questions réglementaires, des restructurations de fonds (par exemple, lancements de nouveaux Compartiments, liquidations, fusions, etc.) et/ou tout autre changement survenu en termes de caractéristiques de la SICAV. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à une révision complète du Prospectus. L'objectif du remaniement du Prospectus est d'en faciliter la compréhension par le grand public (le «**Nouveau Prospectus de Pictet TR**»).

La SICAV est composée de 8 compartiments (les «Fonds»), qui ont été lancés à différents stades de la vie de la SICAV. Au fil du temps et suite aux mises à jour multiples, la formulation entre les annexes des différents Fonds présentait certaines divergences de style et de présentation. Avec le Nouveau Prospectus de Pictet TR, le Conseil d'administration vise à :

- harmoniser la présentation et le style utilisés entre les différents Fonds;
- rendre la formulation plus accessible et compréhensible pour le grand public en rendant le prospectus plus attrayant visuellement et plus agréable à lire;
- harmoniser la formulation avec les pratiques de marché actuelles et les réglementations locales et européennes;
- fournir plus de transparence sur la mise en place opérationnelle en incluant plus d'informations dans certaines sections ou en créant de nouvelles sections tout en garantissant la conformité réglementaire et en réduisant les coûts de traduction, comme décrit plus en détail dans l'annexe du présent avis.

En outre, en novembre 2022, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») a émis un modèle de prospectus standardisé pour les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (le «**modèle de la CSSF**»), tel que modifié en tant que de besoin, et le Conseil d'administration a décidé de suivre le modèle de la CSSF pour faciliter l'harmonisation de la présentation des annexes des Fonds et remédier aux incohérences historiques en termes de formulation et de présentation entre les Fonds.

En outre, la présentation de la politique d'investissement a été modifiée pour 1) uniformiser les informations communiquées afin d'en faciliter la lecture ainsi que pour 2) mettre en œuvre les orientations de la CSSF publiées le 3 novembre 2021 dans la version actualisée des Questions/Réponses («FAQ») clarifiant les circonstances et la mesure dans laquelle les OPCVM sont autorisés à détenir des liquidités accessoires et des dépôts bancaires ainsi que certaines orientations sur les règles de diversification applicables aux OPCVM.

Sauf indication contraire spécifique dans l'annexe du présent avis, aucune modification n'a été apportée au contenu des politiques d'investissement des Fonds, à la classification SFDR, aux commissions, aux informations sur les transactions, aux profils de risque et à toute autre caractéristique existante des Fonds.

Suite à la mise en œuvre des Questions/Réponses, certaines contraintes d'investissement de certains Fonds ont été légèrement modifiées, principalement en ce qui concerne les investissements auxiliaires. Cela n'aura aucune incidence sur la manière dont les Fonds sont gérés et cela devrait apporter plus de cohérence entre les annexes des Fonds et réduire le risque d'omettre une information obligatoire sur les actifs d'un Fonds.

Enfin, les statuts de la SICAV seront modifiés à des fins de cohérence avec le Nouveau Prospectus de Pictet TR.

Un tableau complet reprenant les modifications par catégorie figure à l'annexe du présent avis.

## 1.2 Modifications concernant certains Actionnaires

### 1.2.1 Modifications concernant les Actionnaires de Pictet TR – Atlas Titan

La Russie a été retirée de la liste des pays dans lesquels il est possible d'investir, car Pictet TR - Atlas n'est pas autorisé à investir dans ce pays. Etant donné que les positions de Pictet TR - Atlas Titan sont similaires à celles de Pictet TR - Atlas, la politique d'investissement de Pictet TR - Atlas Titan a été modifiée.

### 1.2.2 Modifications concernant les Actionnaires de Pictet TR – Lotus

Pictet TR - Lotus ayant recours aux SRT pour améliorer l'efficacité de certaines de ses transactions, l'utilisation de swaps de rendement total a été modifiée avec une utilisation prévue de 20% (initialement 10%) et une utilisation maximale de 50% (initialement 20%).

## 2. Date d'entrée en vigueur

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur à la date d'évaluation du 11 février 2025.

## 3. Droits

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les changements communiqués au point 1.1 ci-dessus, comme décrit plus en détail à l'annexe du présent avis, peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais de rachat conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'au 11 février 2025.

Les modifications exposées au point 1.2 ci-dessus n'entraîneront aucun changement des commissions versées, ni de la façon dont les Fonds sont gérés, et ne vous affecteront pas en tant qu'Actionnaires. Votre approbation de ces modifications n'est dès lors pas requise.

Le dernier Prospectus est disponible sur [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande au siège social de la SICAV.

Les statuts, le prospectus, les informations clé, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

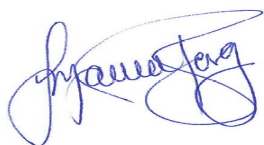
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt